



Droit international des droits de l'homme et migrations

1^{ère} Session de formation de Tunis, TUNISIE

30 avril – 5 mai 2018

- Titre du projet : 1^{ère} Session de Tunis
- Type de projet : Session de formation thématique en droit international des droits de l'homme
- Thème de l'année : ***Droit international des droits de l'homme et migrations***
- Durée / période : 5 jours : du 30 avril – 5 mai 2018
- Lieu des cours : Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis – Université de Carthage
- Partenaires : Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'homme (FRC-IIDH), Laboratoire de droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel comparé de la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis
- Soutiens : Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, la Maison Hermès, la Caisse d'Épargne d'Alsace, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, la Konrad-Adenauer Stiftung, Bureau Tunisie/ Algérie (KAS)
- Langue : Français
- Nombre de participants : 90

I- Contexte et justification

L'ouverture d'une session de formation au Maghreb est une réponse à la demande croissante de formation spécialisée en droit international des droits de l'homme dans la région. Ce besoin de formation a été identifié tant par les acteurs des droits de l'homme, que par la Fondation René Cassin, de commun accord avec son réseau d'experts exerçant au Maghreb.

Le choix de Tunis s'est imposé au regard de la solide collaboration de la Fondation avec le Professeur Rafâa Ben Achour qui enseigne régulièrement lors de notre session d'été à Strasbourg. Ce dernier a accueilli très favorablement l'idée d'une telle session de formation conjointement organisée avec le Laboratoire de droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel comparé de la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis dont il est le fondateur.

Au regard des défis migratoires que connaissent les pays du Maghreb, qui de par leur situation géographique sont des Etats de départ, de transit et d'accueil de migrants, le choix a été fait d'étudier, lors de cette première édition de la session de Tunis, le thème : ***droit international des droits de l'homme et migrations.***

Cette formation aura pour objet l'étude approfondie et comparée des différents systèmes de protection des droits de l'homme applicables au Maghreb avec un accent particulier sur les problématiques des migrations. Les cours seront dispensés par les meilleurs spécialistes originaires de différentes régions du monde.

II- Objectifs

L'objectif de la session de Tunis est d'offrir à un public francophone, issu de la famille judiciaire, des organisations de droits de l'homme et des forces de l'ordre ainsi qu'aux officiels gouvernementaux, un accès à un enseignement d'excellence dans le domaine du droit international des droits de l'homme et de contribuer à la promotion de ce dernier dans le cadre des institutions nationales des Etats et de leurs juridictions.

Ce programme de formation vise à renforcer chez les participants une compréhension commune tant des nouveaux défis qui affectent la protection internationale des droits de l'homme que des actions qui permettent un renforcement des mécanismes de protection en faveur de ceux-ci.

Ainsi, ce projet contribue-t-il au renforcement de l'Etat de droit en Afrique et au Maghreb. En effet, le renforcement des réflexes juridiques et de la connaissance des instruments juridiques internationaux permet une meilleure connaissance et une meilleure appropriation des droits de l'homme par les groupes ciblés, condition indispensable à la pleine jouissance de ces droits par tous.

Il s'agira, en outre, de :

- ✓ Promouvoir, par l'enseignement et la recherche, une société internationale fondée sur le respect des droits de l'homme;

- ✓ Renforcer les contacts et échanges d'information inter-réseau entre les autorités judiciaires et administratives et les professions juridiques en vue d'une meilleure compréhension mutuelle;
- ✓ Promouvoir le droit international des droits de l'homme ainsi que les procédures qui y sont attachées auprès des officiels gouvernementaux et permettre des échanges de vues entre la société civile et les autorités locales;
- ✓ Contribuer à prévenir les atteintes aux droits de l'homme et à promouvoir le dialogue interculturel et la tolérance;

III- Public cible

Cette session d'enseignement est destinée aux magistrats, avocats, greffiers et autres membres de la famille judiciaire, aux officiels gouvernementaux, aux forces de l'ordre (armée, gendarmerie, police), ONG de protection des droits de l'homme, acteurs de la société civile, chercheurs spécialisés, etc.

IV- Conditions d'admission

- a. Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins quatre (4) années d'études universitaires ou d'un titre équivalent en droit, sciences politiques et relations internationales ;
- b. Justifier d'une expérience approfondie dans le domaine des droits de l'homme ;
- c. Maîtriser la langue française, orale et écrite.

Les frais d'inscription s'élèvent à :

Tarif général : **100 EUR**

Tarif spécial avocat : **300 EUR¹**

Les frais de voyage et de séjour (hébergement, restauration, déplacements internes) sont intégralement à la charge du participant.

Les inscriptions se font exclusivement sur le site internet de la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'homme : www.iidh.org.

Le candidat suivra deux étapes pour soumettre son dossier d'inscription.

- 1- **Créer son compte participant.** Ce compte vous permettra de gérer vos données personnelles, de les modifier facilement mais également de payer en ligne, par virement, sur place ou par chèque vos frais d'inscription pour participer à nos événements. Il vous permettra également d'accéder à la zone de téléchargement des documents de travail des formations auxquelles vous vous êtes inscrits. Afin de créer votre compte client, vous pouvez vous référer au mode d'emploi

¹ Ce tarif permet la validation au titre de la formation continue des avocats

disponible sur la page d'accueil de notre site internet en cliquant sur l'onglet : [Comment créer mon compte.](#)

2- **S'inscrire à une formation.** Une fois votre compte participant créé, merci de vous rendre sur la page de la session de Tunis pour procéder à votre inscription.

Date limite d'inscription est fixée au **31 mars 2018**.

La sélection des candidats se fera sur examen de dossiers par un comité d'admission, sous la supervision du Directeur de la Fondation. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Votre lettre d'admission vous parviendra par courriel. Il peut être joint au dossier de demande de visa pour les participants venant de l'étranger et doit être présenté le jour de l'enregistrement administratif.

V- Aide financière

Des aides financières sont attribuées aux candidats retenus n'ayant pas les moyens financiers de participer à la formation. Toutefois, leur nombre étant très limité, celles-ci seront allouées en priorité aux candidats répondant aux critères qui seront définis.

Toute demande d'aide financière doit être impérativement accompagnée de tous les justificatifs nécessaires (CV, Copie des diplômes, attestations de stages...) et d'une lettre de motivation. L'examen des demandes d'aides financières est effectué par un comité d'attribution des bourses. Le participant sera informé par écrit du résultat de sa demande. Aucun recours n'est possible. L'aide financière couvrira intégralement, les frais d'inscription à la session. Aucune aide financière additionnelle ne pourra être obtenue après la décision du comité.

En raison du nombre limité d'aides financières pouvant être accordées par la Fondation, il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec les agences gouvernementales et intergouvernementales, les organisations internationales, les institutions académiques, les diverses fondations ou organismes et les donateurs susceptibles de leur fournir une aide financière.

VI-Cours

Tous les cours se déroulent à la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis – Université de Carthage.

VII- Certificat de réussite

Au terme de la session, une épreuve écrite de contrôle des connaissances portera sur vingt questions à choix multiple qui sont élaborées par les enseignants. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite de la Fondation René Cassin et du Laboratoire de droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel comparé de l'Université de Carthage. Les auditeurs qui auront échoué à ce test se verront délivrer une attestation de présence.

VIII- Hébergement

Le Laboratoire de droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel comparé facilitera l'accueil et le séjour des participants étrangers en mettant à leur disposition une liste de lieux de résidence à proximité du lieu des cours.

Chaque participant a la possibilité de rechercher lui-même un logement si les indications du Laboratoire de droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel ne lui conviennent pas.

IX-Restauration

Chaque participant prend en charge sa restauration durant son séjour.

X- Santé / Accident

Chaque participant doit justifier d'une assurance santé/accident. La Fondation René Cassin et le Laboratoire de droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel ne prennent en aucun cas en charge les frais médicaux des participants lors de leur séjour à Tunis.

XI-Visa

Pour connaître la liste des documents à fournir, les frais consulaires, l'adresse d'envoi de vos documents, ainsi que pour toute information complémentaire relative à l'obtention de votre visa, adressez-vous à l'Ambassade ou au Consulat de Tunisie dans votre pays d'origine.

Enregistrement administratif : Dimanche 29 avril 2018 (à confirmer)